



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Matraquage publicitaire

Question écrite n° 5631

Texte de la question

M. Paul Christophe interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le matraquage publicitaire actuellement à l'œuvre à la télévision. La presse relate la création de plusieurs pétitions qui demandent toutes la limitation ou le retrait de certaines publicités présentes à la télévision, de manière bien trop excessive, plusieurs fois dans une même page de publicité et sur différentes chaînes de télévision en même temps. Dès 2018, le Conseil national de l'audiovisuel a même été saisi à la suite d'un très grand nombre de plaintes des téléspectateurs. Le conseil a ainsi fait une réponse écrite aux téléspectateurs mécontents : « Aucune disposition ne s'oppose à ce qu'une publicité soit diffusée de manière intensive sur les antennes et ce, même si cela aboutit à une diffusion répétée dans un même écran publicitaire. Les annonceurs sont libres d'établir, en accord avec les services de télévision, leurs stratégies de communication et par conséquent les plans de diffusion de leurs campagnes publicitaires. En revanche, le volume global de l'ensemble des publicités diffusées sur une antenne est encadré par l'article 15 du décret du 27 mars 1992 relatif à la publicité, au parrainage et au téléachat ». Depuis, rien ne semble donc avoir changé. Aussi et pour le respect des téléspectateurs assommés par certaines publicités trop souvent diffusées, il l'interroge sur les mesures à prendre promptement pour mettre fin à ce matraquage publicitaire en cours notamment à la télévision.

Données clés

Auteur : [M. Paul Christophe](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5631

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er avril 2025](#), page 2145